



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

**Plan d'études détaillé en**

# **HISTOIRE**

Discipline complémentaire, 2<sup>e</sup> partie

Version du 5 septembre 2007

## **Remarque**

Ce plan d'études fait suite au plan d'études intitulé Histoire, Discipline complémentaire 1<sup>re</sup> partie, du Baccalauréat universitaire ès Lettres.

Seuls les étudiants ayant obtenu un Baccalauréat universitaire ès Lettres avec l'Histoire en discipline complémentaire (1<sup>re</sup> partie) peuvent inscrire ce plan à leur cursus de Maîtrise universitaire ès Lettres.

**Note :** *Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).*

**Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation**

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2<sup>e</sup> partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

**Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études**

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études**

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Organisation des études de la Maîtrise universitaire**

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
  - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou de son programme à options, ont été réussis.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
  - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
  - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou du programme à options ont été réussis.
  - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
  - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

## Discipline complémentaire II (30 C ECTS)

### 1<sup>re</sup> année MA (30 C ECTS)

Épreuve					1 oral
02DC23	oral	30 min	Histoire médiévale, ou moderne, ou contemporaine	coeff. 1	année 1
<b>Remarque :</b> Sur l'ensemble de la discipline complémentaire (I et II), chaque période historique (médiévale, moderne, contemporaine) doit faire l'objet d'une épreuve					

<b>BA/02-DC 03</b>	<b>10 C</b>
<b>Histoire médiévale, moderne ou contemporaine</b>	
C/S	année 1
Histoire médiévale, moderne ou contemporaine	2h, 2 semestres
	1 séminaire
Au choix de l'étudiant : <b>1 épreuve orale</b> [02DC23] de 30 min ou <b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
	<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>BA/02-DC 04</b>	<b>10 C</b>
<b>Histoire médiévale, moderne ou contemporaine</b>	
C/S	année 1
Histoire médiévale, moderne ou contemporaine	2h, 2 semestres
	1 séminaire
Au choix de l'étudiant (l'inverse de ce qui a été choisi en BA/02-DC 03) : <b>1 épreuve orale</b> [02DC23] de 30 min ou <b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
	<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>BA/02-DC 05</b>	<b>10 C</b>
<b>Module de spécialisation</b>	
Varia	année 1
Séminaire supplémentaire dans l'une des trois périodes ou séminaire spécialisé supplémentaire en paléographie médiévale ou moderne, historiographie (cf. Remarque)	2h, 2 semestres
	TP ou test(s) ou séminaire ou autre (selon l'usage associé à l'enseignement choisi)
<b>Remarque :</b> Pour l'histoire contemporaine, des enseignements que l'IHES est d'accord d'ouvrir aux étudiants de Lettres peuvent être choisis. Attention, les dates d'inscription à ces enseignements sont celles de la Faculté des SSP. Certains de ces enseignements doivent être validés grâce à la réussite d'une épreuve d'examen. Les dates d'inscription à ces épreuves sont celles de la Faculté des SSP. L'inscription à ces épreuves SSP se fait via le module « Épreuves SSP » disponible dans le plan d'histoire au moment de l'inscription aux épreuves. Se renseigner auprès du secrétariat de la section d'histoire.	
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
	<b>nb d'attestations : 1</b>